

PLUI-HD de la 3CMA

La Tour en Maurienne - zoom sur les zones urbanisées

PRINCIPAUX ELEMENTS DE LEGENDE (non exhaustif - se reporter à la légende complète)

- Prescription

02 - Secteur concerné par un PPR (n+1)

05 - Emplacement réservé

23 - Périmètre à protéger

25 - Elements ponctuels de continuité écologique et trame verte et bleue (taie et bois)
- Zonage

A : Zone agricole

Nbs : Zone naturelle et forestière

Nrs : Zone naturelle réservoir de biodiversité

UD : Secteur des extensions urbaines de densité faible

Uxa : Secteur qui correspond à des activités économiques industrielles et artisanales

Uxr : Secteur qui correspond à des activités économiques industrielles et artisanales

Uxt : Secteur qui correspond à des activités économiques industrielles et artisanales

